

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N° 2025/119 : GEMAPI : Attribution du marché de travaux de protection contre les crues torrentielles du torrent de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier.

Vu les alinéas 5° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui précisent les champs d'intervention de la compétence GEMAPI dont la défense contre les inondations,

Vu la délibération du 14 mai 2024 (rapport n°2024/133) concernant la demande de subvention à l'Etat pour les travaux d'aménagement du torrent de la Combe de l'homme mort à Baratier,

Vu la délibération du 1^{er} avril 2025 (rapport n° 2025/58) concernant le vote de la taxe GEMAPI pour l'année 2025,

Vu les propositions de la Commission « Travaux, Gemapi, risques naturels et signalétique »,

Vu le rapport d'analyse des offres de l'ONF-RTM05 et la proposition de classement de la Commission MAPA du 17 avril 2025,

Considérant l'intérêt général des travaux au regard de la lutte contre les inondations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE RETENIR**, l'offre du groupement solidaire :

Mandataire	SAS ALLAMANNO
SIRET	385 950 068 00028
Adresse	12 , rue de la Série E - 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE
Téléphone	04.92.23.10.37
Courriel	allamanno@allamanno.fr
Représenté par	Monsieur Bruno MOINE
Cotraitant	SEE GAUDY
SIRET	327 253 696 00014
Adresse	Les Chaussins BP26 - 05230 CHORGES
Téléphone	04.92.50.64.41
Courriel	contact@seegaudy.com
Représenté par	Monsieur Patrick GAUDY (pouvoir au mandataire du 02/04/2025)

Montant du marché	
Montant en euros H.T.	356 723,00 €
TVA (20%)	71 344,60 €
Montant en euros T.T.C	428 067, 60 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces du marché,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à conduire et à signer tous les documents liés aux procédures réglementaires,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD